



Compte-rendu du CHSCT du 30-11-2017

Ouverture de la séance à 9h30. Après lecture de notre déclaration liminaire (ci-jointe), nous avons examiné les différents points suivants à l'ordre du jour :

1. Validation du PV du CHSCT des 14 et 28/09/2017: approuvé à l'unanimité.

2. Points sur les actions du budget 2017 ainsi que les actions à proposer pour le budget 2018 :

La clôture des opérations comptables s'effectuera le 08/12/2017.

Notre budget de 82 049€ a été employé dans sa globalité : reste non utilisé 15,63€.

Pour l'ensemble des actions entreprises durant cette année, vos représentants restent à votre disposition pour vous en communiquer le détail.

Au titre des formations, le CHSCT a déjà retenu une somme de 30 000 € (conduite, secourisme, sécurité).

Notre médecin de prévention (MDP) préconise non seulement une formation « Accueil usagers » mais également une formation « Accueil téléphonique ».

3. Projet immobilier du CDFP de la Ferté Bernard

Ce projet attendu par l'ensemble des agents arrive à son terme. Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs (DDFIP, BIL, CHSCT).

Les membres du CHSCT ont donné de façon unanime un avis favorable. Bonne installation.

4. Organisation du travail au Centre de Contact rue Pasteur et point d'avancement sur l'étude acoustique, l'installation de la salle de repos et le recueil des risques professionnels dans le cadre du DUERP :

Problème acoustique : une synthèse sera faite par l'antenne immobilière de Nantes (Demande CHSCT du 11/10/2017 et appui technique de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)).

Notre MDP demande une étude ergonomique et préconise l'utilisation de toutes les compétences du ministère (immobilière, ergonomique, médical).

NB :

- L'ascenseur est prévu pour les PMR; aussi un temps d'attente de fermeture de porte d'environ 6 secondes est à respecter.

- Ménage : 5 passages prévus par semaine. Une réunion de travail est prévue le 19/12/2017 avec ONET.

-Le règlement intérieur (RI) : le RI communiqué ce jour aux agents est « charté » (normé) pour l'ensemble des CDC. Par ailleurs, l'ISST a demandé, en application de l'article L 4122-1 du code du travail, que soient intégrées à ce règlement toutes les mesures propres aux CHSCT (sécurité et santé au travail). Ce RI sera communiqué aux membres du CHSCT au prochain comité.

Le MDP qui demande la transmission du RI préconise la charte INRS du travail sur plateau (séparation des espaces entre lieu de travail téléphonique et zone de traitement des dossiers), une charte d'éthique sonore (comportement individuel) et la rupture des lignes de propagation latérale du son (cloisonnette).

Le DUERP a seulement fait l'objet d'une présentation aux nouveaux agents.

Une salle de détente, sans point d'eau, mais aménagée est à disposition des agents au 1^{er} étage.

5 . Présentation du rapport d'enquête du CHSCT suite à un accident de travail :

L'arbre des causes de cet accident met l'accent sur le protocole de sécurité à respecter lors des chargements et déchargements de marchandises.

L'ISST évoque l'existence d'une fiche type permettant l'établissement ou la révision de ce protocole afin de définir les responsabilités des différents intervenants, pour chaque site.

6. Information sur les contrôles de sécurité obligatoires, tableaux avec dates de contrôles :

Les vérifications des installations électriques, des ascenseurs, des appareils de levage, des systèmes sécurité incendie (SSI) et des fontaines à eau ont été effectuées sur tous les sites en 2017.

La société Véritas est un des organismes habilités pour le contrôle des logements des gardiens remplaçant (légi-nellose).

7. Calendriers de visites de site faites par une délégation du CHSCT au titre de l'année 2018 :

SIP Le Mans N/E et S/O :	18/01/2018
Sablé sur Sarthe et La Suze sur Sarthe :	15/02/2018
Le Mans Agglo et Nicot :	22/03/2018
La Flèche :	19/04/2018
Le Mans Ville et CDIF :	17/05/2018
Direction pôle transverse (RH) et CIPD :	14/06/2018
CDFP Montval sur Loir :	13/09/2018
CDFP La Ferté Bernard et CDC :	11 /10/2018

8. Point sur les exercices incendie avec évacuation pour le 2ème semestre :

- Mise à jour des listes des serre-files et guide-files en cours.
- Remplacement des BAES défailants.

9. Examen du registre SST :

Suite à des événements survenus sur le site de La Flèche, le CHSCT préconise un protocole de sécurité électrique, finalisé par la rédaction de fiche « d'intervention réflexe » pour une action immédiate (mise en sécurité immédiate).

Problème récurrent du froid pénétrant par les skydômes dans tous les sites en disposant.

10. Examens des accidents de travail

11. Examen des fiches de signalement :

Suite à un incident survenu à l'accueil du CDFP du Mans, le MDP demande à « repenser » l'accueil et limiter les accès aux étages d'autant que le sentiment d'insécurité (risque d'attentat) est de plus en plus présent.

12. Examens des refus motivés des propositions d'aménagement de postes du MDP

13. Questions diverses

- Situation de Montval : une prochaine réunion avec l'ergonome est fixée le 07/12/2017 (sujet : organisation du travail).

- Le Mans Hôpital : La trésorerie disposera de l'espace de l'ancienne aumônerie (+ 100 m² de surface mais hauteur de plafond importante (3m), niveau 1);d'importants travaux sont à prévoir. Au niveau 0, un élargissement de l'accueil est envisagée. Étude de faisabilité courant 2018.

Sortie 13h00



Vos représentants F.O. - DGFIP :



- Anne PUJOL, titulaire, Pairie départementale, tél : 02 43 77 50 47
- Jean-Yves PERDRIAU, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

Déclaration liminaire CHSCT du 30-11-2017

F.O.-DGFIP Sarthe dénonce encore une fois la diminution des moyens de fonctionnement, les suppressions d'emplois, les restructurations permanentes, l'organisation du travail qui aggravent les conditions de vie des agents et génèrent de plus en plus de souffrance au travail comme l'attestent depuis des années les différents rapports des acteurs de prévention.

Un mauvais climat s'est installé dans les services. Ceux-ci sont exsangues, pour ne pas dire à l'os. 1650 emplois de fonctionnaires seront supprimés en 2018 dont 1600 pour la seule DGFIP.

Pour **F.O.-DGFIP** SARTHE, les suppressions d'emplois sont l'origine essentielle des dégradations des conditions de travail. Il est plus que temps de reconnaître au plus haut de l'État la relation directe entre l'élévation des RPS et les suppressions d'emplois.

D'ailleurs ce lien ne vous échappe pas, vous ne cessez de nous l'affirmer par le soin que vous prenez dans l'élaboration des restructurations ou autre changement de RAN.

Mais que se passe-t-il en réalité ? Les ministres persistent dans la casse du SERVICE PUBLIC. Il suffit de se reporter au PLAN ACTION PUBLIQUE 2022. Selon le Premier Ministre, dans son discours du 13 octobre, ce n'est plus une réforme de l'ETAT, mais sa transformation. Croyez-le, cela change tout...en pire.

L'innovation et l'audace pour imaginer une organisation idéale des services publics passent par une évolution des périmètres des politiques publiques et des transferts de compétence. Notre direction, comme d'autres, est tout particulièrement visée et bien ciblée sur tous les plans matériels et moraux. Cette concrétisation peut se voir avec la création du CDC et l'arrivée d'agents qui en découle. N'est-ce pas un voile de fumée qui cache une réelle suppression d'agents dans notre département et dans d'autres ?.

Alors au moment où s'ouvre une nouvelle campagne du DUERP, nous insistons sur l'aspect RPS qui est une priorité à nos yeux. Nous comptons beaucoup sur la participation active des agents aux réunions de préparation du DUERP, même s'ils sont désabusés par un manque de reconnaissance de leurs efforts, souvent attaqués sur le plan interne horizontalement ou verticalement, et parfois menacés sur le plan externe par un public intransigeant voire insultant.

Enfin, nous maintenons que les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail et de l'élévation de la souffrance au travail . Aussi la reconnaissance en maladie professionnelle de l'ensemble des pathologies psychiques et physiques engendrées par cette dernière devient une réalité incontournable.